



CAMP D'ÉDUCATION SYNDICALE

Le camp d'éducation syndicale de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) se tiendra au Château Bromont en Estrie **du 16 au 18 octobre prochain**, sous le thème *Enseigner. S'engager. Représenter*. Au menu, des formations et des conférences variées, concernant la mobilisation et la vie syndicales, qui contribueront à forger votre syndicalisme. C'est une occasion en or de réseauter avec vos camarades de l'Alliance et des autres syndicats affiliés à la FAE. Cette invitation s'adresse aux personnes qui ont moins de 5 années d'expérience syndicale.

**CAMP
D'ÉDUCATION
syndicale** | 20
25
Enseigner. S'engager. Représenter.

Nous vous invitons à remplir ce [formulaire](#) **avant 15 h le 5 septembre**. Les places sont limitées! L'hébergement est inclus et des options de transport seront offertes aux personnes qui n'ont pas de voiture. Les membres retenu-e-s seront avisé-e-s le lundi 8 septembre.



Sue Bradley, vice-présidente

PROTÉGEONS NOS DROITS FONDAMENTAUX

J'espère que vous avez passé de merveilleuses vacances en cet été ensoleillé. Contrairement à la fin de l'année, qui s'est terminée en montagnes russes — merci au ministre Drainville —, je souhaite que cette rentrée se fasse en douceur!

Quand la grève devient une prise d'otages. Ce titre tendancieux de l'éditorial de Stéphanie Grammond, paru dans *La Presse* le 20 août dernier, me sidère... Il ravive en moi des souvenirs de l'automne 2023 quand, en plein cœur d'une grève nécessaire, on nous lançait les mêmes accusations, soit de prendre les élèves pour otages.

Il m'importe de remettre les pendules à l'heure. Le droit de grève est un droit constitutionnel, un pilier de notre démocratie. Il n'est pas un caprice ni un jeu de pouvoir. C'est un moyen ultime, un cri collectif, une levée de boucliers quand toutes les autres voies ont échoué.

RAPPORT DE FORCE SURESTIMÉ

On accuse les syndicats d'avoir trop de pouvoir, trop d'influence. Mais les faits racontent une autre histoire. Si le rapport de force syndical était réellement aussi déséquilibré qu'on le prétend, pourquoi alors les travailleuses comme les enseignantes, infirmières, éducatrices, agentes de bord doivent-elles encore se battre pour des salaires décents, des conditions minimales, le respect de leurs horaires? Pendant ce temps, les négociations dans des secteurs majoritairement masculins se règlent souvent, elles, sans grands heurts ni longs débrayages. Deux poids, deux mesures. Personne ne fait la grève pour le plaisir. Personne ne choisit volontairement de se priver de salaire pendant quelques jours, parfois des semaines. Si la grève survient, c'est parce que l'employeur, comme cela s'est produit à l'automne 2023, n'a pas voulu écouter, discuter, ni prendre le temps de négocier sérieusement. Dans ce contexte, qui prend réellement les élèves, les patients ou les voyageurs en otage? Celles et ceux qui se lèvent pour défendre leurs droits, ou ceux qui refusent de négocier de bonne foi?

ARTICLE 107 ET PL89

Pire encore, on assiste à une montée inquiétante des interventions gouvernementales pour bâillonner les travailleuses et les travailleurs. Air Canada, par exemple, a clairement compté sur une éventuelle intervention fédérale pour briser la grève des agentes et des agents de bord. Et ce n'est pas un cas isolé. Depuis 2024, le gouvernement fédéral utilise de plus en plus l'article 107 du Code canadien du travail pour forcer les employé-e-s à retourner au boulot



dans des secteurs clés : ports de Vancouver et de Montréal, CP, CN et Postes Canada. Et pendant que la légalité de ces ordonnances est contestée devant les tribunaux — processus qui pourrait durer des années — les travailleuses et les travailleurs perdent leur rapport de force et ne peuvent bénéficier des bienfaits qu'une entente aurait apportés.

Au Québec, la situation n'est guère plus reluisante. Le 29 mai dernier, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi 89 (PL89), soi-disant pour mieux « protéger la population » en cas de grève ou de lock-out. En réalité, je vous le rappelle, cette loi vient encore restreindre un droit déjà bien encadré — et limité — par des lois existantes. Sous le couvert de sécurité ou de services « essentiels » on vide le droit de grève de sa substance.

SE MOBILISER, ENCORE ET TOUJOURS

Je le réitère : la grève n'est pas un geste contre le public, mais pour améliorer nos conditions de travail qui ont, très souvent, des impacts positifs sur le public. En 2023, nous nous sommes battu-e-s pour de meilleures conditions de travail et pour un système éducatif de qualité. Notre objectif reste clair : une éducation publique forte, humaine, digne, telle que le rêvaient déjà les auteurs du rapport Parent.

Ne laissons personne nous faire croire que nous sommes trop puissantes, trop puissants. Ce discours est un écran de fumée pour justifier les interventions des employeurs et des gouvernements.

En ce début d'année, je vous appelle à la solidarité, à la mobilisation et à la vigilance. Je vous convie à unir nos forces et à nous battre ensemble pour nos conditions de travail, pour la justice sociale et pour les droits fondamentaux de toutes les travailleuses et tous les travailleurs!



Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente



ÉDUCATION DES ADULTES

RAPPEL DES DEUX PREMIÈRES ASSEMBLÉES DE L'ANNÉE 2025-2026

ASSEMBLÉE DU MOIS D'AOÛT 2025

L'Alliance rappelle que la **deuxième séance** de la première assemblée de placement de l'année 2025-2026 **se déroulera du 26 août (00 h 01) au 27 août (23 h 59)**. Cette séance est ouverte à toutes les enseignantes et tous les enseignants des différentes listes de priorité d'emploi. Vous pouvez faire autant de choix de postes parmi ceux qui sont disponibles dans votre ou vos spécialités.

DEUXIÈME ASSEMBLÉE DE L'ANNÉE 2025-2026

La deuxième assemblée (septembre) se déroulera **du vendredi 29 août (18 h) au lundi 1^{er} septembre (23 h 59)**.

Contrairement aux années précédentes, il n'y aura qu'une seule séance pour les assemblées de septembre, décembre et janvier. Tous les postes seront affichés dans la même séance. Vous devrez donc faire vos choix en considérant vos possibilités de désistement et également choisir des postes de moins de 20 heures par semaine lors de chacune des assemblées, afin de vous assurer d'en obtenir un. Les postes laissés vacants à la **suite d'un désistement seront affichés à la séance d'affectation par internet (SAI) régulière suivant l'assemblée de placement.**

NOTE 1 : Pour ces deux assemblées, l'accès à SAI est possible de l'étranger, puisqu'elles se situent avant le début de l'année scolaire 2025-2026.

NOTE 2 :

- Lors des assemblées de placement de septembre, décembre et janvier, le désistement d'un poste de moins de 20 heures par semaine en vue d'obtenir un poste de 20 heures par semaine sera possible, sans égard à l'assemblée de placement (août, septembre ou décembre) où le poste a été obtenu.
- Les règles d'affectation demeurent les mêmes. Par conséquent, vous pourrez choisir et obtenir dans le respect de vos priorités d'emploi (listes confondues) un poste de 20 heures par semaine dans l'une ou l'autre des situations suivantes :
 - a)** vous n'avez aucune affectation au moment où vous postulez sur SAI ;
 - OU**
 - b)** vous n'aurez aucune affectation à compter du 3 septembre 2025 ;
 - OU**
 - c)** vous avez obtenu **un poste de moins de 20 heures par semaine à « l'assemblée d'août » (SAI du 19 août au 27 août 2025)** et vous souhaitez vous en désister afin d'obtenir un poste de 20 heures par semaine, et ce, peu importe sa durée (date de fin du poste).

NOTE 3 : Si vous choisissez un poste ou une combinaison de postes dans votre élargissement de champ (maximum 22 heures par semaine et nombre total de 800 heures pour l'année scolaire), assurez-vous que le nombre total d'heures du ou des postes que vous pouvez obtenir dans votre champ d'origine (poste et combinaison de postes) est moins élevé que le nombre total d'heures que vous pouvez obtenir avec le ou les postes de votre élargissement de champ. Dans le cas contraire, le CSSDM ne pourra pas vous attribuer ce ou ces postes, en vertu de l'article 11-2.09 de la clause 9 3 d) de la *Convention collective locale*. Nous vous conseillons de consulter la section jumelage de la formation générale des adultes du *Guide d'utilisation-version enseignante* disponible dans la documentation du nouveau site SAI, sous l'onglet *Guide d'utilisation* afin de choisir le bon type de jumelage pour vos choix de postes.

NOTE 4 : En cas de doute sur votre admissibilité à obtenir un tel poste, **mieux vaut postuler si vous le convoitez.** Lors de l'affectation, le CSSDM devra s'assurer du respect des dispositions de la *Convention collective locale* pour l'octroi des postes. Toutefois, vous ne pourrez pas vous désister d'un poste que vous avez choisi lors de la séance SAI ; vous devrez l'assumer si on vous l'octroie. Assurez-vous de vérifier vos choix avant la fin de chacune des séances.

NOTE 5 : Si vous souhaitez compléter votre tâche (poste dans votre champ d'origine) avec un poste de votre élargissement de champ, conformément à la clause 11-2.09 section 9 3 e) de la *Convention collective locale*, vous devrez faire parvenir un courriel à madame Leïla Nouali à l'adresse suivante : noualile@cscdm.qc.ca, afin de l'informer du ou des postes que vous souhaitez obtenir pour ce faire. Après avoir attribué les postes aux enseignantes et enseignants des listes de priorité et de rappel, le CSSDM attribuera, le cas échéant, les compléments de tâche selon l'ordre d'inscription sur les listes de priorité et de rappel confondues.

NOTE 6 : Vous n'êtes pas limitée-e dans le nombre de postes sur lesquels vous pouvez poser votre candidature. Vous pouvez faire autant de choix de postes parmi ceux disponibles dans votre ou vos spécialités. Afin de maximiser vos chances d'obtenir un poste, le nombre de postes choisis devrait être au moins équivalent au rang que vous occupez sur la liste confondue. Vous devez également faire tous les jumelages possibles si plusieurs postes peuvent être jumelés. Il n'est pas suffisant d'indiquer que vous souhaitez obtenir un jumelage formé d'un poste de X heures avec un poste de Y heures. Vous devez faire les jumelages pour chacun d'eux.



Pour plus de détails sur le fonctionnement des assemblées de placement, veuillez consulter le [guide sur les assemblées de placement à l'EDA](#).

● **Chantal Forcier, conseillère**

SÉMINAIRES DE PRÉPARATION À LA RETRAITE



L'Alliance vous rappelle que la programmation des séminaires de la retraite organisés par l'Association des personnes retraitées de la Fédération autonome de l'enseignement (APRFAE) pour 2025-2026 est connue depuis quelques semaines. Les membres des neuf syn-

dicats affiliés à la FAE qui souhaitent prendre leur retraite d'ici le 30 juin 2027 ou qui sont actuellement dans le programme de retraite progressive sont admissibles pour participer à ces séances d'information. Les personnes intéressées doivent s'inscrire en remplissant le formulaire disponible au aprfae.ca entre le 25 juin et le 4 octobre 2025.

Pour l'année scolaire 2025-2026, les séminaires de préparation à la retraite de l'APRFAE se dérouleront entre le 15 novembre 2025 et le 11 février 2026. Ces séminaires sont présentés sous la forme d'un **forfait comprenant 3 webinaires obligatoires**. Les plateformes Zoom ou Teams seront utilisées et le nombre de places est limité à 45 participantes et participants (les personnes conjointes sont invitées à se joindre à la séance sur le même appareil que la ou le membre inscrite). Vous devez obligatoirement participer aux 3 séances du tronc commun (*Régimes de retraite, Finances à la retraite et Assurances à la retraite*), il ne sera pas possible de s'inscrire à seulement un ou deux volets.

Les volets *Finances et Assurances à la retraite* seront traités au cours de séances d'une durée de 90 minutes chacune, alors que le volet *Régimes de retraite (RREGOP/RRQ)* sera vu lors d'une séance de **3 h 30**. Pour ce volet, il est recommandé d'avoir en main son état de participation du RREGOP. Vous pouvez remplir le [formulaire 008 Demande d'état de participation \(Retraite Québec\)](#) pour en obtenir un exemplaire récent.

Les séances virtuelles se tiendront de la façon suivante selon les dates choisies.

Le samedi de 8 h 30 à midi : *Les régimes de retraite (RREGOP et RRQ)* – présentation sur la plateforme Teams.

Le lundi de 18 h à 19 h 30 : *Les finances à la retraite* – présentation sur plateforme Zoom.

Le mercredi de 18 h à 19 h 30 : *Les assurances (maladie et vie) à la retraite* – présentation sur la plateforme Zoom.

Le **nombre de participantes et participants étant limité**, nous vous invitons à vous inscrire **le plus rapidement possible, mais au plus tard le samedi 4 octobre 2025**. L'Alliance est fière d'encourager la participation des membres au programme de préparation à la retraite offert par l'APRFAE en payant la totalité des frais d'inscription de 85 \$. L'APRFAE exige que les inscriptions soient autorisées par chaque syndicat affilié avant d'être officielles. Au cours de la première semaine de novembre, les participantes et participants dont l'inscription a été approuvée par l'Alliance recevront une confirmation par courriel. Si vous ne recevez pas de courriel, il faudra nous contacter.

IMPORTANT : il n'y aura **pas d'autres périodes d'inscription**. Lorsque tous les séminaires seront complets, vous pourrez alors vous inscrire sur la liste d'attente.

POLITIQUE D'ANNULATION DE L'APRFAE

À la suite de l'approbation finale de la liste par les affiliés, il ne sera plus possible d'annuler une inscription. Les personnes qui omettront d'assister à une séance ne pourront pas y assister en différé puisqu'aucun enregistrement ne sera conservé.

À noter que l'APRFAE fera parvenir aux personnes admises, 24 heures avant le début de chaque séance d'information, un courriel comprenant le lien d'invitation et la documentation nécessaire.



● **Éric Girard, vice-président**
Isabelle Staniulis, conseillère

APPEL DE CANDIDATURES COMITÉ D'ÉLECTION



L'Alliance lance un appel de candidatures auprès de toutes les enseignantes et tous les enseignants afin de pourvoir un poste régulier et deux postes de substitut au Comité d'élection de l'Alliance.

Le Comité d'élection se compose de neuf membres et de deux substituts. Les attributions du Comité d'élection sont d'organiser l'élection des membres du Conseil d'administration ainsi que tout référendum, selon les modalités prescrites par les statuts.

Les membres intéressé-e-s doivent remplir le [formulaire](#) **avant 16 h le vendredi 26 septembre**.



Merci de votre engagement.

● **Marie De Moor, conseillère**

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES — SÉANCES D'AFFECTATION MIXTE ET ÉLARGIE POUR 2025-2026 ENSEIGNANTS DE LA LISTE DE PRIORITÉ ET DE TOUS LES BASSINS



Une séance d'affectation « mixte et élargie » pour l'année scolaire 2025-2026 se tiendra par séance d'affectation par internet (SAI), **du jeudi**

28 août (midi) au vendredi 29 août 2025 (10 h). L'entrée en fonction des enseignantes et enseignants pour cette séance est fixée au 2 septembre 2025.

Par la suite, il y aura une autre séance d'affectation « mixte et élargie » **du mercredi 3 septembre (16 h) au jeudi 4 septembre 2025 (midi)**. L'entrée en fonction des enseignantes et enseignants pour cette séance est fixée au 8 septembre 2025.



Veillez consulter le babillard du site SAI pour connaître tous les détails au sujet de ces séances.

● **Leslie Lemberger, conseillère**



AOÛT ET SEPTEMBRE

LES POINTS EN GRAS DOIVENT ÊTRE MIS À L'ORDRE DU JOUR EN ASSEMBLÉE SYNDICALE.

CHAQUE MOIS **OU** CHAQUE RENCONTRE

CPEPE

- Déterminer le **contenu des journées pédagogiques** (voir les savoirs essentiels propres à chaque secteur pour les détails de détermination du contenu).
- Se prononcer sur la **ventilation des budgets alloués à la vie pédagogique et à l'enseignement** (point de consultation).
- Certains sujets peuvent revenir périodiquement si des modifications ou des ajustements doivent être apportés au plan initial. Les ajustements aux **normes et modalités d'évaluation** et les **rencontres entre parents et profs** sont parmi ces sujets.
- Certains sujets peuvent revenir occasionnellement, selon les besoins. Ainsi en est-il des **modalités d'application des nouvelles méthodes pédagogiques** et de **l'utilisation de l'ordinateur dans la tâche d'enseignement**.

CLP

- S'assurer que toutes les demandes de perfectionnement sont achevées au CLP.
- Recevoir et étudier les demandes de perfectionnement.
- Répondre aux enseignantes et enseignants ayant formulé une demande de perfectionnement.

ÉQUIPE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

- **Prendre connaissance de l'ordre du jour de l'APD du mois et visionner la vidéo préparatoire. Consulter les collègues au besoin.**
- **Transmettre aux collègues les informations obtenues lors des dernières APD.**
- Animer, structurer et organiser la vie syndicale de l'établissement.
- Organiser et convoquer les assemblées syndicales d'établissement et faire la gestion des débats pour la prise de décisions en assemblée.
- Communiquer de manière générale l'information syndicale.
- Maintenir des liens étroits avec les comités conventionnés (CPEPE, CLP, CÉ, CEEREHDAA) pour former une équipe syndicale solide.
- Aller vers les enseignantes et enseignants en début de carrière et à statut précaire, afin de prendre contact et présenter le rôle des membres de l'équipe des personnes déléguées.

AOÛT et SEPTEMBRE

CPEPE

- **Élire les représentantes et représentants du comité.**
- Établir les procédures de fonctionnement du comité, incluant le calendrier des rencontres.
- Établir **l'organisation des rencontres entre parents et profs** (démarche consensuelle, FGJ seulement).
- Élaborer **le système de surveillance** (démarche consensuelle) ainsi que les modalités de libération de surveillances au primaire en vertu de l'annexe LIV.
- Se prononcer sur **la procédure à suivre lors d'absences du travail** (point de consultation).
- Établir **le système de remplacement d'urgence** (démarche consensuelle, FGJ seulement).
- Nommer les représentantes et les représentants au Comité-école EREHDAA (FGJ seulement).
- Informer la direction **des modalités de participation aux objets de la LIP** telles que votées dans la politique locale de consultation.
- Se positionner sur **l'utilisation des TIC dans la tâche d'enseignement** (point de consultation).
- Déterminer **les modalités de l'opération Portes ouvertes** (démarche consensuelle).
- Déterminer, si ce n'est déjà fait, **le temps reconnu à la tâche pour les activités professionnelles autres que les cours et leçons.**
- Recevoir les modalités et objets des rencontres professionnelles de la part de la direction.

EHDAA

- **Élire les représentantes et représentants du comité (FGJ seulement).**
- Établir les procédures de fonctionnement du comité, incluant le calendrier des rencontres.
- Assister au dépôt et à la présentation par la direction de la liste précise des services offerts à l'école avec, pour chacun des services :
 - description des mandats ;
 - nombre de postes et de jours de présence à l'école.
- **Informers les enseignantes et enseignants des mandats du comité.**
- **Présenter la liste des services de l'école remise par la direction.**
- **Présenter le formulaire d'accès aux services à l'ensemble du personnel enseignant** (formulaire disponible sur le site Web de l'Alliance et sur Adagio).
- Assister au dépôt et à la présentation par la direction du portrait ventilé des élèves à risque et HDAA.
- Déposer aux enseignantes et enseignants le portrait ventilé des élèves à risque et HDAA.
- Au besoin, réviser les recommandations sur l'organisation des services formulées en fin d'année. (Avoir en main les recommandations de l'année précédente. Tenir compte du portrait réel des élèves à risque et HDAA au 30 septembre.)
- Remettre à la direction **des recommandations révisées et adoptées en Assemblée syndicale des enseignantes et des enseignants de l'établissement** sur l'organisation des services, le cas échéant.



LES POINTS EN GRAS DOIVENT ÊTRE MIS À L'ORDRE DU JOUR
EN ASSEMBLÉE SYNDICALE.

AOÛT et SEPTEMBRE

CLP

- **Élire les représentantes et représentants du comité.**
- Recevoir et étudier les demandes de perfectionnement.
- Faire la collecte des besoins en matière de perfectionnement auprès des enseignantes et enseignants de l'établissement.
- Analyser les résultats de la collecte de besoins.
- Établir les priorités du milieu en matière de perfectionnement à partir des résultats de la collecte de besoins

CÉ

- Vérifier la volonté des autres membres de personnel de soutien et professionnel d'élire des représentantes ou représentants.
- **Élire les représentantes et représentants (avant le 30 septembre, à la FGJ), y compris pour occuper les postes laissés vacants par les autres membres de personnel.**
- Élire des substituts (avant le 30 septembre, à la FGJ) en nombre suffisant pour remplacer les membres qui ne peuvent participer à une séance ou en cas de démission.

ÉQUIPE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

- **Élire les représentantes et représentants.**
- **Répartir les différentes tâches dans l'équipe (voir le document des savoirs essentiels sur l'équipe syndicale).**
- **Rédiger ou mettre à jour la politique locale de consultation et la faire adopter.**
- **Présenter le calendrier des formations syndicales de l'Alliance.**
- Bâtir ou mettre à jour la liste de courriels personnels pour les envois syndicaux, notamment en y ajoutant les membres à statut précaire.
- Organiser une première rencontre de coordination réunissant toutes et tous les membres de comités conventionnés.
- Recevoir les tâches (horaires) avant le 15 octobre. Une copie des tâches doit être affichée au babillard de l'établissement.
- Transmettre les tâches (horaires) de toutes et tous les profs de l'établissement à l'Alliance.

RETOUR SUR LE CONGRÈS DE LA FAE

Comme mentionné dans les pages du *BIS* l'an dernier, le Congrès de la FAE, qui a lieu aux 3 ans et réunissant les 9 syndicats affiliés, l'APRFAE et le comité exécutif de la FAE, s'est tenu du 25 au 28 juin. C'est lors de ce congrès que les 350 enseignantes et enseignants ainsi que les retraité-e-s réuni-e-s prennent position sur des enjeux politiques et procèdent à des changements de statuts et de règlements. Parmi ces personnes, plus de 60 profs des différents secteurs et d'expérience variée composaient la délégation de l'Alliance. Elles et ils ont participé à 8 rencontres préparatoires au congrès, pour débattre des sujets et dégager les positions de notre syndicat.

Les sujets abordés étaient fort pertinents et nombreux. Dans les prochains *BIS*, les membres du Conseil d'administration publieront à tour de rôle leur tour des articles selon leurs dossiers. Surveillez-les!

Dans ce premier numéro, nous publions le résultat des élections du comité exécutif de la FAE. Il sera en poste au cours des trois prochaines années.

NOUVELLE COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

- Madame Mélanie Hubert, présidente;
- Madame Annie-Christine Tardif, vice-présidente à la vie professionnelle;
- Madame France-Dominique Béland, vice-présidente à la vie pédagogique;
- Madame Catherine Renaud, vice-présidente aux relations de travail;
- Monsieur Daniel Gauthier, vice-président à la négociation;
- Monsieur Patrick Bydal, vice-président à la vie politique;
- Monsieur Martin Leclerc, vice-président au secrétariat, à la trésorerie et à l'administration.

Je tiens à souligner la participation des membres de la délégation avec lesquelles nous avons eu le privilège de travailler. De nombreuses rencontres préparatoires ont eu lieu. Les membres de la délégation ont toujours répondu « présente-s » et participé activement et respectueusement aux travaux et aux débats sur les enjeux présentés. L'ambiance

dans la délégation était très agréable! Ce congrès a été riche en émotions et nous avons pu constater l'ampleur de la solidarité et de la fierté de nos membres. Merci aux membres de la délégation de l'Alliance, pour leur temps, leur énergie et leur participation!

Finalement, j'aimerais souligner le travail exceptionnel de mes collègues Amélie Piché-Richard et Élyse Bourbeau, responsables de la délégation. Elles ont su expliquer de manière claire et vulgarisée les différentes étapes de préparation au Congrès ainsi que le rôle et le fonctionnement de notre délégation, expliquer les différents sujets de débat et faire valoir notre participation lors de cet événement. Ce Congrès comportait un nombre de niveaux de votes très élevé et l'horaire était particulièrement chargé. Elles ont su gérer tout ça de main de maître. Elles ont de quoi être fières du résultat! En espérant que plusieurs d'entre vous auront envie de s'impliquer dans 3 ans, lors du prochain Congrès de la FAE.



● Catherine Beauvais-St-Pierre,
présidente

FORMATION DE L'ÉQUIPE SYNDICALE

En vue de la prochaine année scolaire, l'Alliance vous encourage à vous doter d'une équipe syndicale forte. Il est important que chaque école soit représentée par une ou des personnes déléguées pour ainsi assurer un réseau de communication efficace. Il est également essentiel d'élire les membres au sein de tous les comités de l'équipe syndicale (CPEPE, CE, CLP et CEEREHDAA).

Vous êtes donc invité-e-s à tenir une réunion syndicale et à procéder, dès aujourd'hui, à l'élection de vos représentantes et représentants. Il est aussi primordial d'adopter votre politique locale de consultation (voir le document des savoirs essentiels sur la [politique de consultation](#)) afin de bien baliser les mécanismes de concertation entre les personnes déléguées, les membres du CPEPE, du CE, du CLP et du CEEREHDAA. Bien entendu, tout le personnel de l'Alliance sera disponible pour former et accompagner tout au long de l'année les collègues qui s'impliqueront, pour la première fois ou non, dans ces rôles essentiels à la protection de notre autonomie professionnelle.

Une fois l'élection faite, le formulaire de nomination doit impérativement être rempli directement sur la page [Devenir membre d'un comité syndical dans mon établissement](#) du site de l'Alliance. Pour vous faciliter la tâche, l'Alliance a préparé un formulaire unique, qui est beaucoup plus simple d'utilisation. Il faut cependant désigner une personne pour le remplir. Cette dernière sera le contact, au cas où nous devrions demander des précisions.

Pour l'élection des personnes déléguées, vous pouvez remplir soit le [formulaire en ligne](#), soit celui qui sera livré dans les établissements cette semaine. **Il est primordial de remplir rapidement ces formulaires, car ils nous permettent notamment d'envoyer aux membres de l'équipe syndicale les informations importantes à leur travail, et ce, tout au long de l'année.**

Pour mieux connaître le rôle des membres de l'équipe syndicale, consultez le document des savoirs essentiels sur [l'équipe syndicale](#). N'hésitez surtout pas à **contacter la ou le membre du Conseil d'administration responsable de l'animation syndicale de votre établissement**. Elles et ils peuvent aller dans votre établissement pour vous rencontrer vous accompagner dans le processus d'élection de votre équipe syndicale et de la composition des comités. Pour ce faire, vous n'avez qu'à remplir le [formulaire de demande de visite d'établissement](#). Nous sommes là pour vous !



● **Marie Contant, vice-présidente**
Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière

SOULIGNONS LA RENTRÉE ENSEMBLE !

LANCEMENT DE L'ANNÉE SYNDICALE

L'Alliance vous convie **le vendredi 5 septembre 2025 dès 16 h**, au Livart (3980, rue Saint-Denis), à quelques pas de la station de métro Sherbrooke. Ce sera l'occasion de se retrouver entre collègues pour lancer la prochaine année syndicale.

L'activité est gratuite et s'adresse à toutes et tous les membres de l'Alliance ! Bouchées, boissons et musique seront au rendez-vous dans la cour intérieure et la galerie d'art contemporain.

Nous vous encourageons à être accompagné-e-s de membres de votre établissement ou d'un autre établissement du CSSDM, pour qu'elles et ils aient un premier contact avec leur syndicat, dans une ambiance festive !

Le nombre de places étant limité, vous devrez obligatoirement vous inscrire en remplissant ce [formulaire](#). Ne manquez pas l'événement !



● Au plaisir de vous y voir,
● **Sue Bradley, vice-présidente**
Eric Girard, vice-président

VOUS AVEZ DES IDÉES POUR FAIRE ÉVOLUER LE SYNDICALISME ?



Participez aux consultations des États généraux du syndicalisme, les 13 et 20 septembre prochains, à Montréal. Organisée par le Comité intersyndical du Montréal métropolitain (CIMM, dont fait partie l'Alliance) et portée par les neuf grandes organisations syndicales du Québec, cette démarche vise à faire entendre votre voix et à imaginer le syndicalisme de demain.

Ces journées sont ouvertes à toutes et à tous, peu importe votre niveau d'implication. Que vous soyez très engagé-e ou simplement curieuse ou curieux, votre point de vue est essentiel. Nous cherchons à entendre de nouvelles perspectives, à faire émerger des idées fraîches et à bâtir ensemble une vision renouvelée du mouvement syndical. Un dîner sera offert sur place.

Au programme, sept ateliers thématiques :

1. Le syndicalisme québécois dans la société.
2. La représentativité et le sentiment d'appartenance.
3. Les syndicats et les groupes historiquement discriminés.
4. Le modèle des relations de travail.
5. Le rôle politique des syndicats.
6. L'évolution des relations intersyndicales.
7. La vigueur syndicale.

L'avenir, c'est maintenant qu'on le prépare. Plongez dans cette démarche collective qui met en lumière nos forces, notre solidarité et notre engagement.

Pour plus d'information, consultez le [site Web](#) et l'[événement Facebook](#).

Pour vous inscrire, remplissez ce [formulaire](#).
Solidairement.

● **Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière**
Marie Contant, vice-présidente



